

Initiation au management

La structure formelle

Ce cours vous est proposé par Elodie Loubaresse, Maître de conférences en sciences de gestion, Université Paris-Saclay et AUNEGe, l'Université Numérique en Économie Gestion.

Quiz

Attention : ceci est la version corrigée du quiz.

1. L'organigramme :

- a. Décrit les liens hiérarchiques et de subordination**
- b. Permet de comprendre l'organisation interne de l'entreprise**
- c. Décrit la chaîne de valeur du secteur
- d. Aucune réponse n'est correcte

2. La structure fonctionnelle :

- a. S'appuie sur l'expertise par fonction**
- b. S'appuie sur un découpage par marché
- c. Est adaptée pour les entreprises peu différenciées**
- d. Est adaptée pour les entreprises multinationales
- e. Aucune réponse n'est juste

3. La structure divisionnelle :

- a. S'appuie sur l'expertise par fonction
- b. S'appuie sur un découpage par marché**
- c. Est adaptée pour les entreprises peu différenciées
- d. Est adaptée pour les entreprises présentes sur différents produits ou marchés**
- e. Aucune réponse n'est juste

4. La structure matricielle :

- a. Combine un découpage par marché et par fonction
- b. Permet de créer des équipes projet alliant des compétences fonctionnelles et opérationnelles
- c. Est adaptée pour les entreprises travaillant par projet
- d. Est une structure idéale dans tous les contextes
- e. Aucune réponse n'est juste

Références

Comment citer ce cours ?

Initiation au management, Elodie Loubaresse, AUNEGe (<http://auneg.fr>), CC – BY NC ND (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>).



Cette œuvre est mise à disposition dans le respect de la législation française protégeant le droit d'auteur, selon les termes du contrat de licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>). En cas de conflit entre la législation française et les termes de ce contrat de licence, la clause non conforme à la législation française est réputée non écrite. Si la clause constitue un élément déterminant de l'engagement des parties ou de l'une d'elles, sa nullité emporte celle du contrat de licence tout entier.